

maintenant !

- Extrait du registre des délibérations
Commission « Solidarité, santé et petite enfance »

Conseil municipal du 26 juin 2017
Séance du 2 juin 2017

13 Structures « Petite enfance » – règlement de fonctionnement - modifications

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

- Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

- Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CAPON, MM CABARET, LEMAIRE, BOUADDI, Mmes GUENDOUZE, CARLIER, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI.

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme DUHIN, MM ASSAMTI, N'DIAYE, MARTIN, Mme BARBETTE, MM DEME, LELONG, Mmes FAZAL, SAVAS, LEHNER, MM BOUKHACHBA, MONTES, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FREMINE, Mme M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mme SOKOLONSKI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, MM FACCHINI, LAMOUREUX, NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme JAJAN

Pouvoir à :

M. VILLEMAIN

M. ATAKAYA

Pouvoir à :

Mme SAVAS

Mme MOUSSATEN

Pouvoir à :

Mme CAPON

M. AKABLI

Pouvoir à :

Mme CARLIER

Mme MEHADJI

Pouvoir à :

Mme BARBETTE

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : 39
- Nombre de conseillers en exercice : 39
- Nombre de conseillers absents non représentés : 0
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : 39

- Rapport de présentation :

Madame Marilène DUHIN, conseillère municipale déléguée, expose :

Il vous est proposé de modifier le règlement des structures « petite enfance ». Ces modifications portent sur l'article I relatif aux conditions générales, l'article II relatif à la petite enfance à Creil, l'article III relatif aux structures d'accueil et leur fonctionnement, l'article IV relatif au personnel, l'article VII relatif aux préinscriptions, l'article VIII relatif aux conditions d'admission, l'article IX relatif au fonctionnement, l'article X relatif aux dispositions financières et l'article XI relatif à la vie quotidienne.

En particulier :

- La modification de l'article I indique que les nouvelles dispositions du règlement rentreront en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2017 ;
- La modification des articles II et III précisent la fusion des 2 structures collectives « Les petits loups » en un seul multi-accueil, et la création d'une nouvelle structure collective Danielle Mitterrand ;
- La modification de l'article IV est relative à la présence de stagiaires ;
- La modification de l'article VII concerne les nouveaux horaires des permanences ainsi que la possibilité de télécharger le dossier de préinscription sur le site internet de la ville ;
- La modification de l'article VIII précise les critères d'attribution ;
- La modification de l'article IX indique la mise en place de journées pédagogiques ;
- La modification de l'article X concerne les modalités de paiement ;
- La modification de l'article XI précise les modalités en termes d'hygiène, d'alimentation et de sécurité.

Les annexes ont été mises à jour, dont celle concernant les tarifs plancher et plafond communiqués par la CAF ainsi que le montant des frais d'inscription.

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu l'avis de la commission « Solidarité, santé et petite enfance » en date du 7 mars 2017,
Vu le règlement des structures « petite enfance » ci-annexé,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 39 Pour : 39 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article unique ; d'approuver les modifications apportées au règlement de fonctionnement des structures petite enfance, tel que précisé dans l'exposé.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **27 JUIN 2017** Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 30/06/17..
et publication ou notification le 30/06/17....
affiché le27/06/17.....
CREIL, le30/06/2017.....

Maire de Creil
Conseiller Départemental de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services Techniques
Jacques VILMONT